

Réseau Hémovigilance Aquitaine-Limousin

4^{ème} Journée - 23 novembre 2006

« Guide référentiel pour la formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé »

Dr Nancy DROUILLARD

Coordonnateur Régional d'Hémovigilance

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

- Travail du groupe « Recherche et Démarche Qualité » de la Société Française de Transfusion Sanguine - SFTS.
- Réalisé en partenariat avec des professionnels membres :
 - du Comité d'Entente des Formation Infirmières et Cadres (C.E.F.I.E.C.)
 - du Comité d'Entente des Écoles d'Infirmières Anesthésistes Diplômés d'État (C.E.E.I.A.D.E.)
 - de l'Association Française des Directeurs de Soins (A.F.D.S.)
 - de la Délégation à la Formation de l'APHP
 - de la Société Française de Vigilance et Thérapeutique Transfusionnelle (S.F.V.T.T.)
 - du Groupe des Hémobiologistes et Correspondants d'Hémovigilance (G.H.C.H.)

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

■ Le contexte

- La sécurité transfusionnelle est une composante de la sécurité sanitaire
- Pour répondre à cette exigence, les acteurs de santé disposent de référentiels réglementaires et professionnels
- La maîtrise des pratiques transfusionnelles résulte d'une connaissance approfondie des processus et nécessite un programme d'amélioration de la qualité et de gestion des risques intégré à la procédure d'accréditation de l'établissement
- Pour assurer l'efficacité, les professionnels doivent bénéficier de formations initiales, continues, adaptées et régulièrement évaluées.

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

■ L'objectif :

Proposer une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine et de mettre à disposition des professionnels médicaux et paramédicaux des outils nécessaires à la maîtrise des pratiques transfusionnelles.

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

■ La méthodologie :

La réflexion menée en 2003 sur la formation continue en transfusion sanguine dispensée dans les établissements de santé a permis une analyse détaillée du processus « formation » et l'identification des questions incontournables pour la mise en place d'un programme de formation en transfusion sanguine (FCTS).

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

■ Le guide référentiel prévoit 3 chapitres :

- politique, stratégie et management,
- fiches thématiques,
- méthode et outils pédagogiques.

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

- 1er chapitre « politique, stratégie et management » :
 - Propose en préambule un document pour évaluer l'efficacité du programme de formation continue développé dans l'établissement de santé.
 - Une cotation de 0 à 100 permet de se situer et d'identifier les axes d'amélioration.

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

- Questionnaire d'auto-évaluation :

1- Votre établissement de santé est très actif et motivé par la FCTS, l'implication de la Direction est omniprésente : 5 points

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

2a- Votre établissement a une activité transfusionnelle ; vous avez défini une politique de sécurité transfusionnelle et organisé un dispositif d'hémovigilance : **5 points**

2b- Votre établissement a mis en place un CSTH : **1 point**

2c- Une FCTS est dispensée dans votre établissement

- par des personnes ressources internes : **1 point**
- par des personnes ressources ou organismes externes : **1 point**

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

2d- Le contenu de la FCTS répond à un cahier des charges élaboré par vos soins : **1 point**

2e- Votre établissement cherche à mutualiser des moyens et des compétences en inter-établissement : **1 point**

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

3a- La FCTS est régulière et structurée au sein de votre établissement, pouvant ponctuellement répondre à des besoins spécifiques : **5 points**

3b- Les actions de FCTS dispensées dans votre établissement sont connues du service formation : **1 point**

3c- Les actions de FCTS sont organisées en cohérence avec les autres formations assurées au sein de votre établissement : **1 point**

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

3d- Un programme de FCTS est partie intégrante de la politique générale de formation de votre établissement : **1 point**

3e- Il est intégré aux programmes d'amélioration de la qualité et de gestion des risques développés dans l'établissement : **1 point**

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

4a- Les personnes ressources de votre établissement pour cette FCTS ont été recensées : **5 points**

4b- Des critères de sélection ont été définis : volontariat, compétence en transfusion sanguine, compétence pédagogique... : **1 point**

4c- Un recrutement spécifique est envisagé, ponctuel ou régulier : **1 point**

4d- Une synergie est établie avec les universités et les instituts de formation paramédicales en particulier pour la participation des professionnels à l'enseignement de la transfusion sanguine et la prise en charge des étudiants au sein des services de soins de l'établissement : **1 point**

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

5a- Le programme de FCTS est validé par le CSTH : 5 points

5b- Il est présenté en Commission médicale d'établissement, en Direction des soins et soumis au Comité technique d'établissement : 1 point

5c- Sa mise en œuvre est coordonnée par le Correspondant d'hémovigilance et l'Unité d'hémovigilance : 1 point

5d- Sa mise en œuvre résulte d'un partenariat étroit avec la Direction des affaires médicales, la Direction des soins, la Direction des ressources humaines, le Service qualité et la Direction de la logistique : 1 point

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

6a- Le programme de FCTS est destiné aux personnels non médicaux, paramédicaux et médicaux : 5 points

6b- Il privilégie les sessions multi-professionnelles (médecins, soignants...) favorisant les échanges entre professionnels et la prise en compte des spécificités professionnelles : 1 point

6c- Le programme de FCTS comporte plusieurs modules : module général en transfusion sanguine, module de réactualisation des connaissances en transfusion sanguine, module par thème adaptable selon l'objectif fixé et le personnel concerné : 1 point

6d- Une évaluation sous forme de grilles ou de QCM est prévue en début et fin de formation : 1 point

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

6e- Les sessions de formation sont adaptées au contexte : générale, par thème, collective, par service, par groupe voire individuelle suite à la notification d'un incident transfusionnel : **1 point**

6f- La formation peut être ponctuelle, motivée suite à l'identification d'une non conformité ou d'un dysfonctionnement, survenu ou non dans l'établissement : **1 point**

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

6g- La formation est rendue obligatoire selon les thèmes et le personnel concerné : **1 point**

6h- L'impact de la formation est systématiquement recherché par :

- une évaluation des pratiques : **1 point**
- un suivi d'indicateurs qualité et des fiches de non conformité : **1 point**
- l'utilisation de grilles d'autoévaluation : **1 point**
- un audit des pratiques : **1 point**

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

7a- Une politique d'intégration des nouveaux personnels est organisée : **5 points**

7b- Une formation aux pratiques transfusionnelles est dispensée systématiquement aux nouveaux arrivants : **1 point**

7c- Une stratégie spécifique pour les vacataires et les intérimaires est définie : **1 point**

7d- Un cahier des charges définissant des exigences conventionnelles est envisagé avec la société d'intérim : **1 point**

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

- 7e- La Commission de soins infirmiers, médicotechniques et de rééducation et/ou la Direction des soins et la Commission médicale d'établissement ont défini les actes nécessitant une validation des compétences : **1 point**
- 7f- Les procédures et protocoles transfusionnels spécifiques en vigueur dans l'établissement sont à disposition des nouveaux personnels : **1 point**

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

7g- Une formation ciblée est assurée dans le service d'affectation : 1 point

7h- Les principes de validation des compétences transfusionnelles, de parrainage, de tutorat, d'habilitation et d'évaluation sont développés : 1 point

7i- Une politique d'apprentissage des étudiants et internes est définie et suivie par la Direction des soins et la Commission médicale d'établissement : 1 point

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

7j- Cette politique d'apprentissage des étudiants et internes est relayée par l'encadrement soignant et/ou le corps médical : **1 point**

7k- Une politique générale d'adaptation et d'habilitation au poste et aux tâches autorisées est définie pour le personnel non médical, paramédical, médical au sein de l'établissement : **1 point**

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

8a- Un réseau de référents « transfusion » est fonctionnel dans votre établissement : **5 points**

8b- Il est intégré à un dispositif institutionnel : **1 point**

8c- Il est coordonné et animé par un pilote désigné : **1 point**

8d- Les référents sont des soignants, des médecins voire issus d'autres catégories professionnelles, exemple la logistique : **1 point**

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

8e- Les référents sont désignés sur la base du volontariat ou cooptés sur des critères de compétences particulières : transfusionnelle, pédagogique... : **1 point**

8f- Leurs missions sont clairement définies dans des fiches de fonction : **1 point**

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

8g- Les référents sont en priorité des relais d'information, ils peuvent avoir un rôle dans le tutorat et l'intégration des nouveaux arrivants, et participer à des audits : **1 point**

8h- Ils doivent bénéficier d'une formation spécifique : **1 point**

8i- Les compétences spécifiques des référents sont évaluées : **1 point**

8j- Le renouvellement des référents est planifié : **1 point**

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

9a- Le programme de formation continue en transfusion sanguine est connu des personnels de l'établissement : **5 points**

9b- Une communication est assurée au niveau institutionnel, sectoriel, départemental, régional : **1 point**

9c- La formation est ouverte et dispensée à des personnels d'autres établissements de santé de votre territoire : **1 point**

9d- Des synergies sont recherchées en terme de compétences et de moyens au niveau loco régional : **1 point**

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

10a- Une procédure d'évaluation de la formation continue et des formateurs est rédigée dans votre établissement : 5 points

10b- Elle est intégrée à la procédure générale d'évaluation des formations dispensées dans l'établissement : 1 point

10c- Les supports pédagogiques utilisés pour la FCTS sont formalisés, harmonisés au système documentaire « formation » de l'établissement et périodiquement réactualisés : 1 point

10d- Une accréditation/labellisation de la FCTS est demandée auprès d'un organisme habilité : 1 point

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

- Si vous vous êtes engagés dans un programme de FCTS, le document ci-joint vous propose d'évaluer l'efficacité de votre démarche : --- / 100
 - de 1 à 40 Vous devez parfaire votre stratégie
 - de 41 à 70 Vous pouvez poursuivre votre dynamique
 - de 71 à 100 Vous allez vers l'excellence

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

■ 2nd chapitre « fiches thématiques » :

- 19 fiches thématiques sont proposées dans le guide référentiel,
- chaque fiche comporte une définition, les mots clés, le personnel concerné, les objectifs, le contenu, les moyens pédagogiques et les intervenants, la durée minimum, les références réglementaires et la bibliographie,
- les fiches sont modulables en fonction de l'objectif de la formation, des personnes ciblées, et selon les critères retenus.

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

■ 3ème chapitre « Méthode et outils pédagogiques » :

- Un recensement d'outils d'évaluation de la formation continue est en cours par les membres du groupe au niveau des régions impliquées.
- Une réflexion est engagée pour définir des critères de validation des supports pédagogiques.
- Les objectifs sont de garantir la qualité du contenu médical et pédagogique et d'envisager leur diffusion.

Une aide à la mise en place d'un programme de formation continue en transfusion sanguine des professionnels dans les établissements de santé

■ En conclusion :

- Le guide référentiel est en cours de phase test auprès d'établissements de santé des régions représentées par les membres du Groupe.
- Dès validation, il sera proposé aux professionnels du réseau d'hémovigilance et utilisable par les formateurs de façon modulable selon l'objectif fixé, les personnels à former et selon les critères thématiques retenus.